

**Séance du : 24 juin 2021****n° 37\_2021****L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :****Délégués titulaires :****Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Florence SIORAT, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE.****MM. Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,****Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :****Mmes Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT.****MM. Dominique GUIRAUD, Hervé RAMONDA, Charly SERRES.****En exercice : 63****Présents : 33****Avaient donné pouvoir :****M.B.BARJOU à C.BIGNON, JP.BOMBAIL à S.BARTHES****Nombre de voix : 35****Excusés :****Mme Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES****MM. Philippe BARBASTE, Bernard BARJOU, Robert BATIGNE, Michel GALANT, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Alain MERCIER.**

**Objet : Opération d'incitation à la mobilité alternative (VAE-phase 2) : nouveau plan de financement**

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération 22/20 du 10 février 2020 portant sur l'adoption du PCAET

Vu la délibération 38/19 du 25 novembre 2019 pourtant sur la demande de subventions liées au projet d'expérimentation de mobilité alternative

M. le Président précise que le projet d'expérimentation de mobilité alternative s'inscrit dans le cadre du PCAET du Pays Lauragais porté par le PETR.

En effet, dans un contexte de transition énergétique mis en œuvre via le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais, le soutien d'actions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre est identifié comme prioritaire par le territoire, avec notamment les enjeux autour de la mobilité, des services et commerces de proximité et des dynamiques locales génératrices d'emploi et de lien social.

A travers ce projet expérimental, l'objectif est d'inciter la population au changement de mode de déplacement. A termes, le vélo doit être une alternative à la voiture. En cela le vélo à assistance électrique (VAE) constitue une révolution dans les déplacements cyclable car il permet de parcourir des distances plus importantes, de parcourir des territoires escarpés, de toucher un public plus âgé ou moins sportif. Cette amélioration des pratiques de déplacements permettrait aussi de favoriser l'employabilité sur le territoire et de maintenir une qualité de vie en milieu rural

M. le Président précise que ce projet s'inscrit dans un projet global de mobilité alternative décliné en plusieurs étapes :

- Phase 1 (opérationnelle depuis 2019) : Mise à disposition de VAE pour chaque communauté de communes du territoire et du PETR. L'objectif était d'initier un changement de pratique pour les déplacements inter-sites des administrations et faire des collectivités des ambassadrices de la mobilité cyclable.
- Phase 2 (projet 2021) : Expérimentation d'un service de prêt de VAE à la population pour faire découvrir ce moyen de transport et inciter au changement de comportement.
- Phase 3 (opérationnelle depuis 2019) : Accompagner les collectivités dans l'aménagement du territoire associé aux modes doux et le développement de la mobilité alternative (racks à vélo, liaisons douces, etc.). Plusieurs projets ont pu bénéficier du soutien de la Région dans ce cadre (liaison douce Bram/Villesisclé & Castelnaudary/Villeneuve-la-Comptal, rack à vélo à Revel, épicerie itinérante)

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée F.legalite.com

M. le Président précise que la phase 2, objet de la présente délibération, était initialement prévue en 2020 et n'a pu être mise en œuvre à cause de la pandémie.

Dans le détail, le projet de prêt de VAE présente plusieurs paramètres qui devront être co-construits avec chaque intercommunalité pour assurer la réussite du projet et l'adapter au plus près des besoins de chaque territoire :

- Investissement : le PETR se dote d'une flotte de VAE et les équipements associés (casques, gilets et bandes réfléchissantes de sécurité, antivol, kit de réparation, etc.). Les intercommunalités pourront également, si elles le souhaitent, acquérir des VAE supplémentaires pour élargir la flotte.
- Durée expérimentation : durée totale durant laquelle l'expérimentation est menée
- Périmètre de l'expérimentation : opération pouvant être menée auprès de la population d'une Commune ou d'une intercommunalité, voire d'une entreprise ou association
- Animation : pour faire vivre ce service de prêt, il est nécessaire de communiquer et promouvoir celui-ci, d'assurer la gestion de ces VAE (conventions, cautions, remise et présentation du fonctionnement des VAE, réception des VAE à l'issue du prêt, remise de caution, questionnaire d'évaluation, etc.). Cette opération peut être assurée en interne par la collectivité ou externalisée.
- Maintenance des VAE : une maintenance curative des VAE peut être réalisée après chaque prêt et une révision annuelle doit être opérée. Cette opération peut être assurée en interne ou externalisée.

Dans une démarche de co-construction, chaque intercommunalité a d'ores et déjà été concertée et a indiqué être favorable au principe de mener une telle expérimentation.

Par ailleurs, ce projet de mobilité alternative revêt un caractère expérimental du fait de son déploiement à l'échelle du PETR et participe à l'objectif de faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.

A ce titre, M. le Président rappelle que ce projet pourrait bénéficier d'un soutien financier de la Région Occitanie dans le cadre du CTO 2018-2021 dont l'objectif est d'encourager l'expérimentation et l'innovation.

Le projet pourrait également faire l'objet de soutien financier dans le cadre du dispositif LEADER.

Monsieur le Président propose un plan de financement estimatif pour la mise en œuvre de ce projet :

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 80 56 54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

<b>Plan de financement projet VAE 2021</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ HT</b>
Achat vélo	25 972 €	PETR	6 873 €
Achat équipements	1 543 €	LEADER	13 687 €
Communication	1 000 €	Région (CTO)	8 254 €
Assurance VAE	300 €		
<b>TOTAL</b>	<b>28 815 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 515 €</b>

<b>Plan de financement projet VAE 2022</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ HT</b>
Assurance VAE	300 €	PETR	2 390 €
Entretien annuel VAE	2 090 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 390 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 390 €</b>

<b>Plan de financement projet VAE 2023</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>€ HT</b>
Assurance VAE	300 €	PETR	2 390 €
Entretien annuel VAE	2 090 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 390 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 390 €</b>

Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,

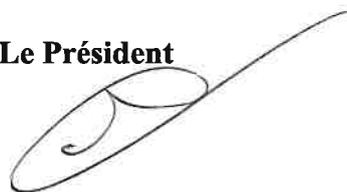
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1) d'**APPROUVER** le projet d'expérimentation de mobilité alternative tel que présenté,
- 2) d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 3) d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'accompagnement nécessaire à la mise en place de ce projet auprès de différents acteurs partenaires,
- 4) d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement, et en particulier auprès de la Région Occitanie et du GAL des terroirs du Lauragais pour le LEADER.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 24 juin 2021

**Le Président**



**Gilbert HEBRARD**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E.legalite.com